

REYNAUD Antoine Lucien



Né le 1^{er} octobre 1879 à Toulon (Var) et y domicilié, tué le 31 octobre 1916 à Venise (Italie) par l'explosion accidentelle sur l'île de Sant'Andrea, à Venise (Italie), d'une bombe tombée de l'hydravion F.B.A. 150 ch n° 321.

- Fils de **Laurent RAYNAUD**, né vers 1837 à Belvis (Aude) et décédé le 29 juin 1895 à Toulon (*Registre des actes de décès de la ville de Toulon, Année 1895, acte n° 1.014*), patron-pêcheur [Maçon en 1879], et d'**Élisabeth PASERO**, née 29 mai 1843 à Preit (Piémont, Italie) et décédée le 4 juillet 1884 à Toulon (*Registre des actes de décès de la ville de Toulon, Année 1884, Vol. I., acte n° 1.909*), sans profession, son épouse (*Registre des actes de naissance de la ville de Toulon, Année 1879, acte n° 1.270*).

- Époux de **Joséphine Mathilde MOURSON**, née le 7 mars 1886 à Toulon, sans profession, avec laquelle il avait contracté mariage dans cette ville, le 17 octobre 1907 (*Registre des actes de mariage de la ville de Toulon, Année 1907, Vol. II., acte n° 707*).

Fille de **Joseph MOURSON**, né le 29 mai 1846 à Toulon et y décédé, le 10 janvier 1899 (*Registre des actes de décès de la ville de Toulon, Année 1899, acte n° 55*), médecin principal de la Marine, et de **Marie Mathilde Delphine de CROZE-MAGNAN**, née le 18 mai 1856 à Marseille (Bouches-du-Rhône), sans profession ; époux ayant contracté mariage à Toulon, le 18 septembre 1875 (*Registre des actes de naissance de la ville de Toulon, Année 1875, acte n° 384*).

En 1914, était domicilié à Paris, au 117, avenue de Villiers (XVII^e Arr.).



Carrière militaire

Classe 1899, n° 1.955 au recrutement de Toulon.

Admis à l'*École navale* le 5 octobre 1897 à la suite du concours ouvert la même année, étant classé 58^e sur une liste de 66 élèves (*Déc. min. 13 sept. 1897, J.O. 14 sept. 1897, p. 5.214*). S'était présenté sans succès au concours ouvert l'année précédente.

Par décision ministérielle du 31 juillet 1899 (*J.O. 1^{er} août 1899, p. 5.200*), nommé au grade d'aspirant de 2^e classe à compter du 1^{er} août 1899, étant classé 59^e sur une liste de 65 élèves.

En 1900, embarqué sur le croiseur à batterie ***Iphigénie***, de l'*École d'application des aspirants* (Capitaine de vaisseau **Henry Louis MANCERON**, commandant).

Par décret du 7 août 1900 (*J.O. 9 août 1900, p. 5.288*), promu au grade d'aspirant de 1^{re} classe à compter du 5 octobre 1900, étant classé 59^e sur 65 élèves. Attaché au port de Brest (*J.O. 11 août 1900, p. 5.379*) ; f° 1.005, n° 11 de la matricule.

Embarqué à compter du 14 août 1900 sur le navire-école d'application des aspirants ***Duguay-Trouin*** (Capitaine de vaisseau **Pascal Auguste Alfred HOUETTÉ**, commandant).

En Novembre 1900, désigné pour faire partie de l'état-major général du contre-amiral **Charles Jessé BAYLE**, dans l'*Escadre de l'Extrême-Orient* (*J.O. 24 nov. 1900, p. 7.783*), ayant son pavillon sur le croiseur cuirassé ***Amiral-Charner*** (Capitaine de vaisseau **Jean BAËHME**, commandant).

Par décret du 23 septembre 1902 (*J.O. 28 sept. 1902, p. 6.408*), promu au grade d'enseigne de vaisseau.

Embarque le 18 mars 1903 sur le cuirassé d'escadre ***Jauréguiberry***, dans l'*Escadre de la Méditerranée* (Capitaine de vaisseau **Paul Alexandre CAMPION**, commandant).

En Février 1904, désigné pour suivre les cours de canonage à bord de la ***Couronne***, *École de canonage* (Capitaine de vaisseau **Charles Édouard MOTTET**, commandant) (*J.O. 25 févr. 1904, p. 1.251*).

Sorti de l'école le 1^{er} novembre 1904 et breveté officier canonier.

En Octobre 1904, avait été désigné pour embarquer, à sa sortie l'école, comme officier canonier sur le croiseur cuirassé ***Kléber*** (Capitaine de vaisseau **Alexandre Joseph Cyprien FOUËT**), bâtiment en essais à Cherbourg (*J.O. 21 oct. 1904, p. 6.230*).

En Septembre 1906, désigné pour suivre les cours de l'École des torpilles, à Toulon (J.O. 16 sept. 1906, p. 6.322).

En Août 1907, désigné, au choix, pour embarquer comme officier torpilleur sur le croiseur cuirassé **Jeanne-d'Arc** (Capitaine de vaisseau **Émile Paul Aimable GUÉPRATTE**, commandant), dans l'Escadre du Nord (J.O. 13 août 1907, p. 5.858).

Par décision ministérielle du 17 août 1907 (J.O. 22 août 1907, p. 6.074), lui est conférée la spécialité d'officier torpilleur.

En Novembre 1907, désigné pour embarquer comme officier torpilleur sur la **Couronne**, École de canonage (Capitaine de vaisseau **Pierre Joseph Gabriel Georges DARRIEUS**, commandant) (J.O. 25 févr. 1904, p. 1.251).

Au 1^{er} janvier 1910, embarqué sur le bâtiment-école **Tourville**, ex-**Gironde**, École de canonage (Capitaine de vaisseau **Eugène Marie Clément BARTHES**, commandant) (Annuaire de la Marine 1910, p. 791).

Par décret du 30 juin 1910 (J.O. 2 juill. 1910, p. 5.691), promu au grade de lieutenant de vaisseau.

En Octobre 1910, placé en congé d'études de 10 mois pour suivre les cours de l'École supérieure d'aéronautique et d'électricité, à Paris (J.O. 13 oct. 1910, p. 8.474).

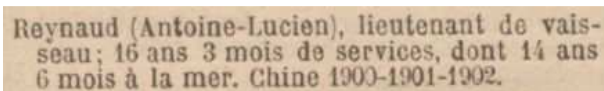
Désigné pour exercer, à compter du 25 mars 1914, les fonctions d'officier d'ordonnance du Ministre de la Marine, **Elzéar GAUTHIER**, dit **Armand GAUTHIER de l'AUDE** (J.O. 25 mars 1914, p. 2.727).

Exerce le commandement du Centre d'aviation de Venise du 25 mai au 31 octobre 1916, date de sa mort. Lui succédera le lieutenant de vaisseau **André Philippe Adolphe WOLTZ**.

Distinctions honorifiques

□ Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts en date du 16 février 1909 (J.O. 22 févr. 1909, p. 1.830 et 1.840), nommé officier d'académie.

□ Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 1913 (J.O. 1^{er} janv. 1914, p. 54 et 55), nommé au grade de chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur dans les termes suivants : « **Reynaud (Antoine-Lucien)**, lieutenant de vaisseau ; 16 ans 3 mois de services, dont 14 ans 6 mois à la mer. Chine 1900-1901-1902. »



Reynaud (Antoine-Lucien), lieutenant de vaisseau ; 16 ans 3 mois de services, dont 14 ans 6 mois à la mer. Chine 1900-1901-1902.

□ Cité à l'ordre de l'armée dans les termes suivants (J.O. 1^{er} déc. 1916, p. 10.414) : « **Reynaud (A.-L.)**, lieutenant de vaisseau pilote-aviateur : a déployé les plus belles qualités de courage et de volonté dans la création et le commandement d'un centre d'aviation

maritime, prenant part à des opérations de guerre très actives, mort à la suite d'une explosion de bombe, victime de son devoir. »

Reynaud (A.-L.), lieutenant de vaisseau pilote aviateur : a déployé les plus belles qualités de courage et de volonté dans la création et le commandement d'un centre d'aviation maritime, prenant part à des opérations de guerre très actives, mort à la suite d'une explosion de bombe, victime de son devoir.

« **Reynaud (A.-L.)**, lieutenant de vaisseau pilote-aviateur : a déployé les plus belles qualités de courage et de volonté dans la création et le commandement d'un centre d'aviation maritime, prenant part à des opérations de guerre très actives, mort à la suite d'une explosion de bombe, victime de son devoir. »

- Registre des actes de naissance de la ville de Toulon, Année 1879, acte n° 1.270.

Reynaud, MAIRIE DE TOULON. ARRONDISSEMENT DE TOULON.

M.
N° *1270.*

Du *trois octobre* an mil huit cent soixante-neuf à trois heures du soir.

ACTE DE NAISSANCE de *Antoine Lucien Reynaud.*
né à Toulon, le *premier du courant*, à *six* heures du matin,
fils de *Léonard Reynaud*, *maçon*, né à *Belvis* (Aude),
âge de *quarante-trois* ans; et de *Elisabeth Basero*, son épouse,
née à *Belvis*, âgée de *vingt-sept* ans, sans profession, domiciliée à Toulon,
quai du port, 6.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe *Masculin*,
Sur la déclaration à moi faite par le dit *Antoine Reynaud*, père de l'enfant,

Premier témoin, *Pierre Jouve*, âgé de *vingt-cinq* ans,
Copral Jouve de la Marine, domicilié à Toulon, quai du port, 6.
Second témoin, *Antoine Castet*, âgé de *quarante-quatre* ans,
Liquoriste, domicilié à Toulon, rue d'Antenne, 42.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi *Jacques Elie Maria*, *Charadier de la*
Légion d'Honneur, adjoint délégué
par le Maire aux fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée
à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

Reynaud *Castet* *Maria*

• *L'Illustration*, n° 3.775, 10 juillet 1915, p. 50.



LES AVIATEURS FRANÇAIS A VENISE. — *Phot. Robert Vaucher.*

Plusieurs aviateurs français ont été mis à la disposition de l'Italie et sont partis, joyeux, aider à vaincre nos amis et alliés. Trois d'entre eux, notamment, veillent sur Venise, défendent contre les agressions de l'ennemi tous les joyaux dont est sertie la couronne de la Reine de la Mer : ce sont les lieutenants de vaisseau Reynaud (chef du centre), Conneau-Beaumont et l'enseigne Roulier. Ils opéraient naguère à l'extrême front Nord, sous le ciel gris des Flandres ; les voilà sillonnant l'azur du ciel adriatique. « Chaque jour ils prennent l'air, nous écrivait, il y a trois semaines, notre collaborateur M. Robert Vaucher, et les Autrichiens n'osent plus, depuis qu'ils sont là, se risquer sur Venise. »

Ils ont été accueillis, eux et les marins qui les accompagnent et les secondent, avec la plus extrême faveur. Notre collaborateur a été témoin, certain jour, de cet épisode qui dit assez combien on les aime et les fête. C'était place Saint-Marc, où la musique municipale donnait un concert : « Tout à coup, dans le ciel bleu, un ronflement de moteur se fait entendre. Puis, débouchant derrière les coupes de Saint-Marc, un hydravion aux couleurs françaises passa lentement, frôlant le Campanile... La musique interrompit instantanément le morceau qu'elle exécutait et entonna la *Marseillaise*. En même temps, ce fut dans la foule un grand cri : « *Evviva la Francia !* » et l'on se précipita vers la Piazzetta pour voir évoluer au-dessus des lagunes l'appareil français, élégant et rapide. »

Tout récemment, l'un des hardis pilotes, l'enseigne Roulier, se signalait à l'attention et justifiait la confiance des Vénitiens en laissant tomber, de 15 mètres de hauteur, deux bombes sur un sous-marin autrichien, dans le Nord de l'Adriatique. Les deux bombes firent explosion très près du bateau, et il est permis de croire qu'elles ne furent pas inefficaces.